



COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°20 Mercredi 14 octobre 2020 RELEVE DE DECISIONS – Salle Saint Vincent de Paul

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice: 21 Membres présents: 17 Membres votants: 17

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLIN, Virginie GREMILLET, Soizic PERREAU

Messieurs: Serge ALEM, Aurélien BANSEPT, Christian CAEL, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Denis HENRY, Nicolas LALLEMAND, Jean Louis MENTREL, Jean Louis THIRIET, Bruno TOUSSAINT,

Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames:

Messieurs: Christian BOURION (représentant Jean Claude FOMBARON), Thibault HINGRAY (représentant Didier GILLES), Denis THIRION (représentant Pascal ALTMANN)

Excusés:

Mesdames: Gwendoline LEGROS

Messieurs: Pascal ALTMANN, Claude BARLIER, Lucien DEBLAY, Jean Claude FOMBARON, Didier

GILLES, Marc MICHEL

COLLEGE PRIVE (quorum 2): 9 minis

Membres en exercice: 12 Membres présents: 10 Membres votants: 10

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLIN, Soizic PERREAU

Messieurs: Guy DESRUES, Luc EVRARD, Nicolas LALLEMAND, Jean louis THIRIET, Philippe

WELSCH

Membres suppléants

Madame:

Monsieur: Christian BOURION, Thibault HINGRAY, Denis THIRION

MEMBRES ASSOCIES

Présents: Madame:

Excusés:

Mesdames: Carole DABRIGEON (sous-préfète), Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale),

Messieurs: David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)





ADER : Guillaume CORNIL - 🖀 : 03.29:56.71.71 - 🖂 : gcornil@deodatie.com NDER:: Corinne PERRIN - 🖀 : 03.29.56.75.17 - 🖾 : cperrin@deodatie.com







La séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Aurélien BANSEPT, président du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance.

Il remercie de sa présence l'ensemble des membres présents et des nouveaux membres et présente les excuses de madame Carole DABRIGEON, sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges et de monsieur David VALENCE, Vice-président de la Région GRANDEST.

Il procède à l'appel des membres présents. Le double quorum étant atteint, le comité peut valablement se réunir.

Composition du comité de programmation

Le président présente :

La composition du comité de programmation ayant été modifiée suite aux élections communautaires, le règlement intérieur du GAL se trouve ainsi modifié. La liste du comité étant intégrée au règlement intérieur.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur la composition du comité ? Non.

La composition du comité de programmation est validée à l'unanimité

1. Election de la présidence du GAL

Monsieur Aurélien BANSEPT, président du PETR, expose :

juridiquement, la structure porteuse du programme LEADER est le PETR du Pays de la Déodatie, mais la mise en œuvre est assurée par un Groupe d'Action Locale, le GAL.

Ce dernier est composé de :

- Un encadrement technique avec :
 - Un animateur, Guillaume CORNIL représentant 0,8 ETP.
 - Une gestionnaire, Corinne CLASQUIN, représentant 0,8ETP.
- Un comité technique composé de techniciens du territoire, de spécialistes des thématiques et des cofinanceurs.
- Un comité de programmation qui est l'instance décisionnelle composé de :
 - 1 collège public : 9 membres désignés
 - 1 collège privé : 12 membres désignés permettant une représentation équilibrée du territoire.

Ce comité de programmation a une présidence. Son rôle est d'animer le comité, de veiller au respect du règlement intérieur, de signer le cas échéant s'il en a la délégation, les invitations et les comptes-rendus et de s'assurer du bon déroulement du programme en lien avec le pôle technique.

Le président du Pays peut être président du GAL. Pour diverses raisons, je ne souhaite pas assumer ce poste. Je propose, à ce poste, la candidature de ma 1ére Vice-présidente, Madame Virginie GREMILLET, qui est en charge des fonds européens.

Y a-t-il d'autres candidates ou candidats? Non.

Résultat : 16 votes pour Virginie GREMILLET – 1 abstention

Madame Virginie GREMILLET est élue présidente du GAL du Pays de la Déodatie.





Madame GREMILLET poursuit le déroulé de la réunion.

2. Validation du compte-rendu précèdent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte-rendu du comité de programmation n°19 du jeudi 05 mars 2020 est validé à l'unanimité.

3. Présentation du programme LEADER

La présidente souhaite présenter le programme LEADER, au vu du nombre important de nouveaux membres présents.

Le programme LEADER est issu des fonds européens FEADER. C'est un programme qui a la particularité d'être géré localement par un GAL pour une programmation sur 6 ans (2014 – 2020).

Il a pour vocation d'avoir un effet levier et donc de soutenir des projets innovants permettant un soutien des zones rurales.













La présidente donne la parole à Guillaume CORNIL pour présenter la synthèse du programme. La stratégie adoptée par le Pays de la Déodatie est :

Territoire dynamique, d'accueil et d'équilibre : promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources d'un territoire de montagne et de piémont

Elle a été validée par les élus suite à l'issu d'un diagnostic co-construit avec les territoires et doit servir de levier économique au développement rural.

<u>)éodatie</u>	AXES	FICHES	INTITULÉ
(20)	AXE 1 : Accompagner le développement d'une offre touristique et culturelle à l'échelle du territoire, accessible à tous et ancrée dans l'identité du territoire	1	Valoriser le tourisme de mémoire
		2	Structurer et valoriser le territoire en dynamisar la complémentarité des espaces touristiques
		3	Faire de l'écotourisme et de la biodiversité une fusion essentielle
and Est	AXE.2: Soutenir l'émergence d'une nouvelle économie équilibrée en s'appuyant sur les richesses locales	4	Accompagner le développement d'activités nouvelles dans la filière bois-forêt
		5	Préserver et soutenir les activités agricoles
		6	Accompagner l'artisanat et le commerce rural
i de animation e/30 de prévious		7	Favoriser une nouvelle économie verte ou technologique entreprenante et innovante
	AXE 3 : Construire des réseaux d'acteurs comme vecteurs de consommation, de coopération et d'innovation	8	Coopération interterritoriale et transnationale
	ANIMATION - GESTION	9	Animation et fonctionnement du GAL

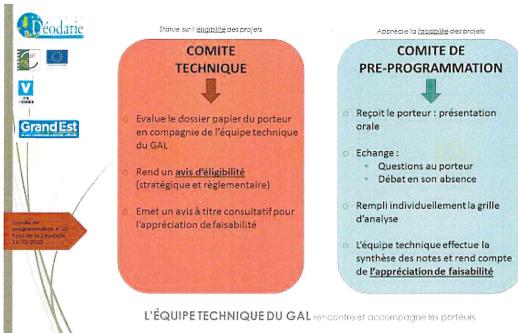
L'ensemble des fiches actions sont remises à tous les membres du comité.

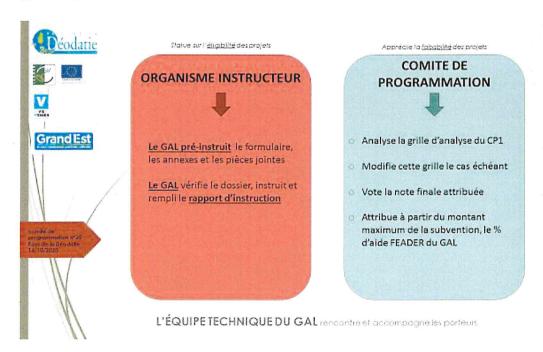












Les règles qui régissent les dossiers ont été définies par les élus :

- LEADER vient toujours en complément d'un financeur public : 1 euro d'un financeur public peut appeler 9 euros de LEADER
- Il y a un autofinancement obligatoire de 20 % pour les porteurs exceptés pour les associations qui sont à 10%
- Le montant plancher est de 1 000€ de subvention
- Le montant plafond est de 30 000€ de subvention
- Il y a modulation du montant d'aide en fonction d'une note de sélection.

Cette note de sélection est obtenue par la moyenne de l'ensemble des notes des membres du comité de programmation qui vote avec la grille de notation. Celle-ci est présentée.





Règlement Intérieur

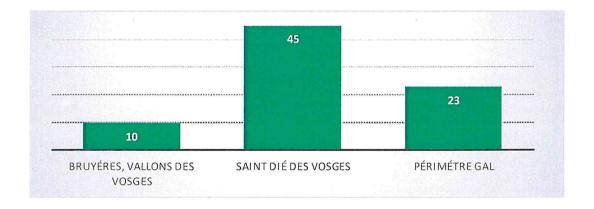
Madame Virginie GREMILLET précise que le règlement intérieur se trouve dans les pochettes fournies. Elle revient juste sur quelques points:

- Quorum : présence d'un double quorum 50 % des membres présents sur les membres totaux 50 % des membres privés sur les membres présents.
- Conflit d'intérêt : toute personne ayant un intérêt avec un projet doit le signaler et se retirer au moment du vote
- Présentation par le porteur : tout projet qui passe en pré programmation doit être présenté par le porteur lui-même.
- Répétition de projets : tout projet ne peut pas être présenté plus de deux fois et la 2éme fois, il se voit pénalisé de – 30% sur le montant total de la subvention.

5. Actualités du programme

Point sur les dossiers au 14/10/2020 Voir feuille état de consommation financière

- 79 dossiers ont été présentés en comité de pré programmation (dont 4 abandons par la suite)
- 75 projets pré programmés pour 1 357 783€ soit 96%
- 57 dossiers engagés pour 1 005 595€ soit 71%
- 36 dossiers payés pour 529 808€ soit 37%

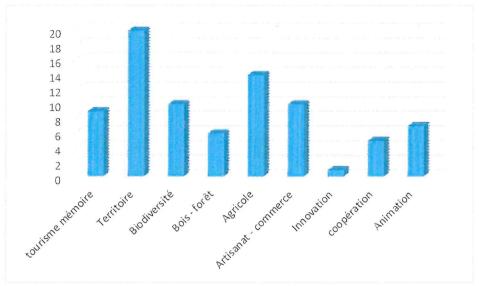






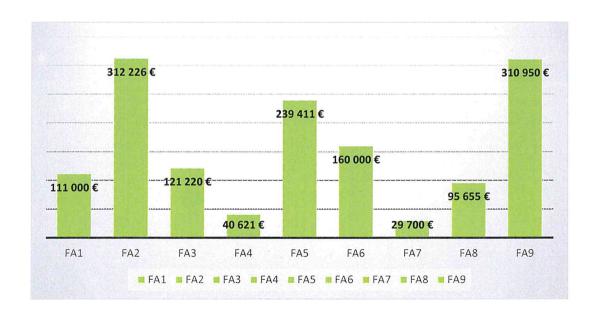






Sur les dossiers payés (36) :

Les dépenses totales des projets sont de : 1 108 020€ Le montant LEADER est de 529 808€ soit 48% des dépenses



Modification de la maquette financière

Voir le tableau joint









2,32% de la maquette totale

Suite aux projets qui arrivent en programmation, nous devons répartir l'enveloppe financière différemment et procéder à une ventilation de fiches à fiches de telle façon que le montant de chaque fiche soit suffisamment abondée.

Cette répartition est conforme à la décision du comité de programmation de tenir compte des projets arrivés pour ventiler l'enveloppe et non de bloquer les fiches aux montants déjà définis.

Proposition de modification de la maquette financière LEADER 2014-2020					
139 - PETR DU I	PAYS DE LA DEODATIE	montant alloué par fiche au 02/04/2020	montant proposé à modification au 14/10/2020	% observé	8
19.2	1 Valoriser le tourisme de mémoire	117 500,00 €	111 000,00 €	-5,53%	6 500,00 €
19.2	2 Structurer et valoriser le territoire en dynamisant la complémentarité touristique des espaces	284 500,00 €	312 225,74 €	9,75%	
19.2	3 Faire de l'écotourisme et de la biodiversité une fusion essentielle	121 500,00 €	121 220,00 €	-0,23%	280,00 €
19.2	4 Accompagner le développement d'activités nouvelles dans la filière bois-forêt	40 700,00 €	40 621,71 €	-0,19%	78,29
19.2	5 Préserver et soutenir les activités agricoles	241 500,00 €	239 410,66 €	-0,87%	2 089,34 €
19.2	6 Accompagner le maintien d'activités artisanales et de commerces en milieu rural	154 782,91 €	160 000,00 €	3,37%	
19.2	7 Favoriser une nouvelle économie verte ou technologique entreprenante et innovante	29 700,00 €	29 700,00 €	0,00%	0,00 €
19.3	8 Structurer une coopération interterritoriale et transnationale	119 650,00 €	95 654,80 €	-20,05%	23 995,20 €
19.4	9 Animation et fonctionnement du GAL	310 950,00 €	310 950,00 €	0,00%	
		1 420 782,91 €	1 420 782,91 €	2,32%	32 942,83 €

La modification de la maquette financière est validée à l'unanimité

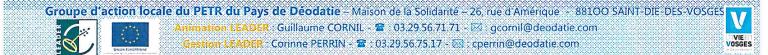
7. Programme à venir

Madame la Présidente présente les différentes étapes à venir :

- Avant la fin de 2020 : 1 comité de programmation pour étudier 3 projets en pré programmation et plusieurs en programmation.
- En 2021 : Passage en comité de programmation de projets (sur 2 comités)
- Dans le 2éme semestre 2021 : évaluation du programme actuel. Elle sera réalisée en impliquant le comité de programmation et les porteurs de projets.
- Fin 2021 début 2022 : préparation de la nouvelle programmation.

8. Questions diverses

Mr Nicolas LALLEMAND demande combien de temps un porteur doit conserver son matériel? Corinne CLASQUIN et Guillaume CORNIL précisent qu'une PME doit le conserver 3 ans et les autres 5 ans. Mr Luc EVRARD intervient sur plusieurs remarques concernant le caractère innovant des projets en lien avec la philosophie LEADER et trouve que globalement les projets sont loin d'être innovants.







Madame Virginie GREMILLET répond que l'innovation se trouve dans tous les projets présentés, chacun à son échelle. Que d'autre part, ces remarques seront intéressantes lors de la phase d'évaluation du programme. Plusieurs interventions ont été dans ce sens.

Mr Aurélien BANSEPT intervient en précisant que les projets présentés et validés répondent totalement aux attentes et aux critères mis en place par le comité de programmation en 2016. Ces réflexions permettront d'alimenter l'écriture de la nouvelle programmation.

Mr Luc EVRARD se demande pour quelles raisons certaines ne sont pas bien consommées. Quel levier est-il possible de mettre en place pour y remédier ?

Séance levée à 21 h 15

La Présidente du GAL du Pays de la Déodatie Virginie GREMILLET







